

Tribune du mois

« IMPÔT MINIMUM MONDIAL

Poussé par l'administration américaine de Joe BIDEN, le projet d'impôt minimum mondial sur les sociétés est le résultat d'une réflexion qui mûrit depuis plusieurs années au sein de l'OCDE et de ses 38 Etats. Réunis dernièrement à Londres, les membres du G7 devraient soutenir le principe de ce dispositif fiscal international sur les sociétés visant à renflouer les caisses des Etats vidées par la crise sanitaire et lutter contre la concurrence fiscale entre pays. Mais son annonce formelle devrait plutôt intervenir au G20 de juillet 2021, alors que le niveau d'un tel impôt - au moins 15% - fait encore débat.

au pays où se situe son siège social. Reste à définir un chiffre. Alors que des seuils allant jusqu'à 21% avaient jusqu'ici été avancés, les Etats-Unis ont évoqué « un plancher » de 15%. Si ce chiffre est retenu, une entreprise comme Google, qui ne paierait que 12,5% d'impôt en Irlande devrait verser la différence aux Etats Unis, où est situé son siège social. L'objectif est triple : éviter la concurrence fiscale entre Etats, porter un coup aux paradis fiscaux (où l'imposition est symbolique) et donner de nouvelles ressources aux Etats dont les budgets ont été plombés par la crise sanitaire.

Quels sont les obstacles à l'adoption de ce nouveau système ?

Les Etats qui pratiquent le dumping fiscal en attirant les entreprises avec des taux d'impôt très bas sur les bénéficiaires ont tout intérêt à batailler contre son adoption. D'ores et déjà, certains pays ont annoncé vouloir maintenir des taux d'impôt bas sur les bénéficiaires des entreprises. Il est probable que ces Etats vont déployer une intense activité pour retarder la signature d'un accord. En effet, dès lors qu'une entreprise sera contrainte de payer un taux minimum sur ses bénéfices partout où elle possède des activités, le recours à un paradis fiscal deviendra beaucoup moins intéressant. Par ailleurs, les ministres des Finances du G7 ne doivent pas uniquement trouver un début d'accord sur un taux minimum d'imposition. Ils doivent aussi définir quelles seront les entreprises concernées par ce système : uniquement les géants du numérique (Google, Apple, Facebook, Amazon) ou toutes les entreprises à partir d'un certain niveau de chiffre d'affaires et de rentabilité ? Les Etats-Unis peuvent avoir inté-

rêt à ce que le périmètre soit le plus large possible puisque les géants du numérique sont surtout des firmes américaines.

Comment ces entreprises vont-elles réagir ?

Il est probable qu'elles déploient un intense lobbying sur le thème du coup porté à leur compétitivité et du risque de voir réduits leurs investissements dans la recherche en cas d'addition fiscale plus élevée. Les grands groupes vont sans doute essayer d'obtenir que le périmètre des sociétés concernées par ce nouvel impôt soit le plus restreint possible. La bataille se fera également sur le taux d'imposition retenu. Ils peuvent compter sur le soutien de quelques Etats : lorsqu'en août 2016 la Commission européenne a condamné Apple à payer 13 milliards d'euros impayés à l'Irlande, Dublin a fait savoir qu'il ne souhaitait pas percevoir cette somme.

Qui pourraient être les gagnants de cette réforme ?

Les Etats membres du G7 pourraient être les principaux bénéficiaires de la mise en place de ce nouvel ordre fiscal. C'est en effet sur leur territoire que sont installés les sièges sociaux des principales entreprises concernées. Et c'est donc eux qui récupéreront la différence entre le taux d'impôt payé dans un pays à fiscalité basse et le taux minimum mondial. A mon avis, c'est un accord de pays riches pour les pays riches. Des pays en voie de développement (et non des paradis fiscaux) qui ont misé sur un système d'imposition attractif, notamment pour se doter d'une infrastructure industrielle, risquent de faire les frais de cette manière de lever l'impôt.



Mohamed LAHYANI
Expert-comptable diplômé à Paris. Commissaire aux comptes. Fondateur du cabinet Audit & Analyse Tanger www.audit-analyse.com Ancien responsable de mission dans un cabinet international d'audit à Paris. Responsable de consolidation dans un groupe américain. Auteur de nombreux ouvrages : Evaluation des sociétés - fusion - consolidation, comptabilité approfondie, Comptabilité des sociétés, Finance d'entreprise, Audit et contrôle interne, Audit fiscal, Audit comptable et financier, L'audit pour tous, Normes IFRS, Bien gérer les subventions, Pour le bon usage de l'argent public.

En quoi consiste ce nouveau dispositif ?

L'idée, a priori complexe, repose sur un principe simple. Aujourd'hui une entreprise multinationale peut quasiment choisir où elle va payer ses impôts sur les bénéfices réalisés. En vertu du principe de la souveraineté fiscale, chaque Etat fixe son taux d'imposition sur les profits. Au Maroc, il est de 31%, mais en Irlande, il n'est que de 12,5%. Une entreprise qui exerce sur plusieurs pays, dont le Maroc, a tout intérêt à faire « remonter » ses bénéfices vers l'Irlande et payer ainsi 12,5%. C'est d'ailleurs le choix de Google ou Apple pour leurs activités dans le monde. Le nouveau mécanisme d'impôt minimum mondial en discussion prévoit un taux défini à l'avance et applicable à une entreprise quel que soit le pays où elle exerce ses activités. Chaque Etat garderait son droit souverain à fixer le taux de prélèvement qu'il souhaite, mais, lorsque celui-ci serait inférieur au minimum mondial, la différence devrait être payée par l'entreprise

Agriculture: Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Choix porté sur les filières de l'avocat et des fruits rouges

La région ambitionne de développer les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire. Avocats, fruits rouges, olives, chanvre, valorisation des déchets agricoles,... les opportunités ne manquent pas.

La rencontre de Tanger des régionales de l'investissement, évènement organisé par la Banque Populaire, a été l'occasion de revenir sur les réalisations et les opportunités qui se présentent dans les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire dans la région.

Rachid Laghrieh, directeur de l'ingénierie des projets à l'agence de développement agricole, a présenté les principales caractéristiques agricoles de la région, les réalisations du plan Maroc Vert, ainsi que les projections du nouveau

programme Génération Green.

Ainsi, l'agriculture dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima contribue à hauteur de 9,6% du PIB agricole national. Elle repose sur une surface agricole utilisée (SAU) de 710.760 ha, ce qui est équivalent à 8,40% du total national, quant à la SAU irriguée, elle est de 64.860 ha. Les principales cultures sont les céréales dont les récoltes avoisinent les 4,5 millions de quintaux sur 50% de la SAU et l'arboriculture fruitière sur 40% de la SAU. Il s'agit pour cette dernière principalement de la culture de l'olive (70%) qui représente 26% de la production nationale.

La région dispose d'une capacité de 360 millions de m³ par an d'eaux de surface et d'un po-

tentiel estimé à 460 millions de m³ pour les eaux de la nappe phréatique. Par ailleurs, la région reçoit des précipitations annuelles moyennes entre 400 mm à 900 mm, selon les zones.

Après le lancement du plan Maroc vert en 2008, un important programme de développement des infrastructures agricoles a été mené. Un investissement de 3,6 milliards de dirhams a permis l'extension de l'irrigation sur une superficie de 25.500 ha au niveau de 5 provinces. La reconversion de l'irrigation localisée a été menée sur 23.000 ha, permettant une économie en eau de 30%. Quant au programme de l'agriculture solidaire, il a mobilisé pour sa part 2,4 milliards de dirhams et a abouti à la plantation de 94.000 ha (20% du total national).

Bien-être

Bonheur en Entreprise

L'art du care

Bien-être en période de crise

Par: Dr. Mariam Bendriss



3^{ème} P

Le Management Hybride

En essayant de faire un équilibre entre le présentiel et le télétravail, les salariés qui n'avaient pas cette option de se déplacer en leur lieu de travail se retrouvent épuisés, surmenés et des fois même dépassés par les événements. Le danger est de pérenniser les mauvaises habitudes instaurées par ce télétravail déployé dans l'urgence, sans formation ni concertation.

En effet, le management hybride suppose qu'une partie de l'équipe est en présence alors que l'autre est à distance, ce qui génère des relations asymétriques au sein de l'équipe. Or, les équipes qui sont en télétravail se retrouvent surmenés par une surcharge cognitive qui est due à l'usage en permanence des outils numériques afin de maintenir le contact et garder la cohésion des équipes à distances, que ce soit par l'intermédiaire de communications asynchrones (textos, messagerie électronique) ou synchrones (conférence téléphonique, visioconférence), les différents protagonistes doivent réapprendre rapidement à communiquer.

De plus les réunions sur Zoom, les appels téléphoniques ou en visioconférences qui engendrent une fatigue numérique nommée par le Pr. Bailenson, «La zoom fatigue». Lorsqu'on sait que 55% de l'information passe par le langage non verbal (posture, gestuelle, regards), on se rend vite compte que la qualité de communication est affaiblie. Pour celles et ceux qui ont utilisé pour la première fois des outils de visioconférence à plusieurs interlocuteurs, le constat est vite fait: l'échange devient beaucoup plus superficiel; les regards ne se croisent plus, les discussions informelles s'estompent. Lorsque la visioconférence n'est pas disponible, les conférences téléphoniques prennent alors le relais et s'avèrent parfois tout aussi peu efficaces. C'est un véritable embouteillage de parole qui peut s'instaurer lorsque la discussion n'est pas régulée par un agent dédié spécifiquement à cette tâche.

La solution réside probablement dans une saine répartition entre le temps réservé au télétravail et à la présence sur site, ce qui permettra de mieux organiser le travail de grader les salariés impliqués et motivés et bien évidemment ce qui leur permettra par la même occasion de maintenir un équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle.

(Fin)